

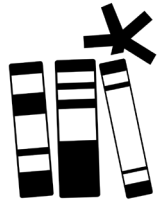


Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Service Commun de Documentation (SCD)

Département politique documentaire, collections & données
Pôle Collections remarquables et patrimoine scientifique

Consignes de consultation des documents de la Réserve



Ces règles précisent les conditions particulières de consultation des fonds patrimoniaux des bibliothèques du SCD de l'Université Bordeaux Montaigne. Elles visent à protéger des documents précieux et fragiles et à en préserver la conservation.

1. Avoir les mains propres et sèches au moment de la consultation (pas de solution hydroalcoolique)
2. Utiliser un crayon à papier pour les notes (pas d'encre)
3. Déposer les sacs au sol et les manteaux sur une chaise (l'espace de travail doit rester dégagé)
4. Manipuler les documents avec précaution en utilisant le matériel fourni (marque-pages, lutrins, futons et cales)
5. Signaler toute éventuelle anomalie constatée sur le document (feuille détaché ou déchiré, élément abimé, document ou cahiers non ébarbés...) et ne pas intervenir soi-même sur le document
6. Reprographie :
 - Seules les photographies sans flash sont autorisées (ni scan, ni photocopie). Pour les documents dans le domaine public, la bibliothèque peut réaliser sur demande une numérisation totale ou partielle (délai à prévoir).
 - Les photographies réalisées à partir des documents du fonds sont librement réutilisables dans une publication. Elles devront porter la mention de source suivante : Université Bordeaux Montaigne, Service Commun de la Documentation.

N'hésitez pas à solliciter le personnel de la bibliothèque en toute circonstance !